

Chêne-Bougeries

Le terrain de la discorde s'invite dans la campagne électorale

Le destin de ce terrain controversé n'est toujours pas scellé. L'Exécutif chênôis veut y empêcher toute construction

Antoine Grosjean

À l'approche des élections municipales, la désormais ex-parcelle Grosjean refait parler d'elle à Chêne-Bougeries. Début décembre, l'Exécutif de la commune a écrit au conseiller d'État en charge du Territoire, Antonio Hodggers, pour lui demander de déclasser ces 2,8 hectares d'anciennes terres maraîchères en zone de verdure. Autrement dit, il serait alors impossible à la société immobilière Westpark, qui a racheté le terrain fin 2018 pour plus de 14 millions de francs, d'y construire quoi que ce soit.

De son côté, cette dernière a déposé il y a près d'un an une demande d'autorisation de construire pour un ensemble de villas mitoyennes, suite au rejet dans les urnes, en mars 2018, des onze immeubles initialement prévus. Mais ce nouveau projet a été refusé à la mi-novembre par le Département du territoire (DT) d'Antonio Hodggers. Résultat: bientôt deux ans après le référendum contre le déclassement de cette parcelle, son destin reste incertain et le dossier semble toujours aussi brûlant.

De la volonté populaire

Bref retour en arrière. François Grosjean, l'ancien maire de Chêne-Bougeries, et sa famille signent il y a neuf ans une promesse de vente de leur terrain à Westpark. La parcelle doit être déclassée de zone villas en zone de développement pour y ériger onze immeubles totalisant 268 logements, conformément au Plan directeur cantonal, qui prévoit de densifier l'habitat dans ce secteur.

La Commune donne un préavis positif au Plan localisé de quartier (PLQ) et au déclassement, mais des riverains lancent un référendum pour transformer les lieux en ferme urbaine. Plus de la moitié (54%) de la population communale est du même avis, forçant le Conseil administratif à changer son fusil d'épaule et à donner un préavis négatif. Cepen-



L'affectation de l'ex-parcelle Grosjean apparaît très incertaine et suscite à nouveau bien des débats. ENRICO GASTALDELLO

dant, la famille Grosjean honore sa promesse de vente, qui échoit à fin 2018, et Westpark acquiert la parcelle.

Depuis ce vote, l'État cherche une solution pour construire malgré tout des immeubles sur la parcelle, tout en faisant un pas dans le sens du comité référendaire, tandis que pour sa part, Westpark essaie de se faire oublier. Son administrateur, Jean-Marc Jorand, reste muet depuis le désaveu des urnes. On sait seulement que Westpark a fait recours contre le refus du projet de villas mitoyennes par le DT, lequel n'est pas lié au moratoire sur la zone villas décrété fin novembre par Antonio Hodggers. En effet, l'ex-parcelle Grosjean fait partie des 11% de la zone villas qui ne sont pas concernés par ce gel, vu que l'État a de toute manière décidé d'une longue date de la densifier.

Villas refusées par l'État

Au contraire, c'est la faible densité du projet qui a motivé son refus. «Construire des villas à cet endroit aura un impact majeur sur la nature pour finalement peu de logements», explique la porte-parole du DT, Rafaële Gross-Barras. L'idée est de construire des immeubles avec des espaces verts autour et, si possible, le maintien de la ferme

pour qu'elle devienne publique à terme, comme celle de Budé.»

Un programme incompatible avec un éventuel classement en zone de verdure. Quid de la volonté populaire? «C'est essentiellement aux autorités de la commune de répondre à la volonté populaire exprimée par les urnes communales», rétorque Rafaële Gross-Barras. Tant pis si c'est l'État qui a le dernier mot en ce qui concerne le déclassement ou non de la parcelle...

Retournement de veste

Mais pour l'instant, Antonio Hodggers n'a pas répondu sur le fond au Conseil administratif de Chêne-Bougeries. Il lui a juste signifié que pour être valable, une telle demande ne pouvait émaner que du Conseil municipal, par le biais d'une résolution. Que se passera-t-il si celui-ci doit voter à ce

«Cela va compliquer nos relations avec Westpark pour négocier un plan localisé de quartier plus raisonnable»

Catherine Armand
Conseillère municipale

propos? En 2018, les Verts étaient le seul parti à soutenir le référendum. Mais aujourd'hui, c'est le maire PLR, Jean Locher, qui est l'instigateur du courrier envoyé à Antonio Hodggers par l'Exécutif communal. Son parti - qui n'a pas été consulté selon nos informations - sera-t-il aussi en faveur de la zone de verdure?

Pour sa part, le magistrat PLR, candidat à sa réélection, a refusé de nous répondre. Sa démarche suscite des grincements au sein de l'opposition. «C'est un retournement de veste hallucinant, à vocation purement électorale», lâche la conseillère municipale de l'Alternative Catherine Armand, également candidate au Conseil administratif. «En 2018, le PLR a combattu le référendum au nom du respect de la propriété privée. Et maintenant que Westpark a racheté la parcelle, il veut la classer en zone de verdure, ce qui revient quasiment à une expropriation. En plus, c'est contre-productif car ça va compliquer nos relations futures avec Westpark pour négocier un plan localisé de quartier plus raisonnable.»

L'Arabie saoudite lâche la mosquée

La Fondation culturelle islamique veut confier le lieu de culte aux fidèles locaux et en appelle à l'appui de l'État

«Il est temps de confier la mosquée de Genève à un conseil d'administration suisse, représentatif, avec un président élu», juge le secrétaire général de la Ligue islamique mondiale (LIM). Dans un entretien accordé au «Matin Dimanche», le Saoudien Mohammad Abdulkarim Alissa annonce que la Fondation culturelle islamique, qui dépend de la ligue, n'assurera plus le financement et la gestion du lieu de culte. Une consultation des musulmans locaux doit être organisée, «avec l'aide des autorités helvétiques», espère-t-il. Parmi les pistes lancées pour couvrir le budget, il évoque des cotisations des fidèles et des dons de privés. «Il faut diversifier les ressources, si on ne veut pas de dépendance.»

Cette décision ne concerne pas que Genève, les mêmes dispositions seront prises dans le monde entier. «Notamment pour des raisons de sécurité. Il faut veiller à ce que les mosquées soient placées entre des mains sûres, évidemment. Ensuite, nous n'interviendrons plus», poursuit l'ancien ministre saoudien de la Justice.

En 2017, quatre employés de la mosquée, fichés S en France, avaient été licenciés puis la direction changée. La LIM avait alors dit vouloir combattre l'extrémisme. Mais aujourd'hui, selon son dirigeant, «trois objectifs essentiels n'ont pas été atteints. La mosquée devait devenir un facteur de cohésion. Les acteurs des diverses religions devaient pouvoir miser sur elle. Enfin, ce lieu de culte ne devait plus être un sujet d'inquiétude et de polémique. Au lieu de le fermer, nous le confions à tous. C'est mieux, non? L'Arabie saoudite a financé la construction de la mosquée du Petit-Saconnex. Elle avait été inaugurée en 1978 par le roi Khaled. ATS

«Écoutez les Chênôis!»

Nous avons demandé à Hans Stalder, membre du comité référendaire de 2018, de commenter au nom de celui-ci les derniers développements concernant l'ex-parcelle Grosjean.

Hans Stalder, que pensez-vous de la demande de la Commune de classer cette parcelle en zone de verdure?
Nous sommes ravis, car cela va dans le sens de la volonté exprimée dans les urnes en 2018, qui était d'y faire une ferme urbaine et un parc public. D'ailleurs, c'est nous qui avons poussé le Conseil administratif à faire cette démarche. Nous lui avons expliqué que nous étions prêts à lancer une initiative municipale pour demander le classement en zone de verdure. Certains pensent que le but du Conseil administratif est seulement de nous couper l'herbe sous les pieds, vu que les élections municipales approchent, mais nous comptons sur son honnêteté pour tenir ses promesses et défendre la volonté populaire devant le Conseil d'État.

propriétaire de la parcelle, la société Westpark, a fait une demande d'autorisation pour y construire des villas mitoyennes?

Oui. C'est un horrible projet, en tout cas pas mieux que les onze immeubles initialement prévus! Car avec tous ces jardins, il n'y aurait plus d'espace vert public. Heureusement que ce projet a été refusé.

Pensez-vous que le conseiller d'État Antonio Hodggers va accepter ce déclassement, qui empêcherait de construire quoi que ce soit sur la parcelle?

Nous étions prêts à chercher un compromis. Antonio Hodggers avait proposé d'organiser un concours d'architecture, et de nous impliquer comme partenaires. Mais entre-temps, les choses ont évolué. François Grosjean veut garder pour lui et ses héritiers le terrain qui était envisagé comme jardin public. La seule façon de sauver le projet est le déclassement en zone de verdure. Qu'Antonio Hodggers écoute la volonté des Chênôis! AN.G.

PUBLICITE

RIGIDE INEFFICACE ÉTATISTE

NON à l'initiative extrême sur le logement

9 février 2020 initiative-logement-non.ch

Photo: NON à l'initiative extrême sur le logement, C. Aumontier, CSD, CTP 3164, 1211 (Genève 3)

Contrôle qualité

PUBLICITE

CONCOURS

GENÈVE PARTENAIRE OFFICIEL

10x2 billets à gagner

pour le match **Genève-Servette HC VS ZSC Lions**

Jeudi 23 janvier à 19h45

Patinoire des Vernets
ouverture des portes à 18h15

PAR SMS (Fr. 1.50/sms)
Tapez TDG CODE13
Envoyez le message au numéro 8000

PAR TELEPHONE (Fr. 1.50 l'appel)
0901 02 00 00
Code 13

PAR INTERNET
Rendez-vous sur: www.concours.tdg.ch

Détail de participation: lundi 20 janvier à 23h
Conditions sous www.concours.tdg.ch

Tribune de Genève